Recherches

DU CONSEIL
DU STATUT
DE LA FEMME

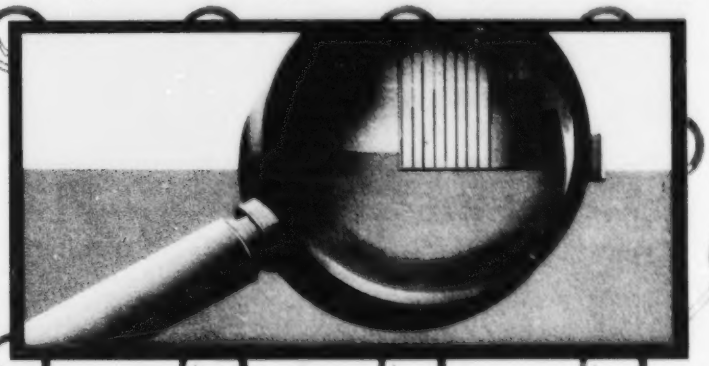

Québec

89-01182/

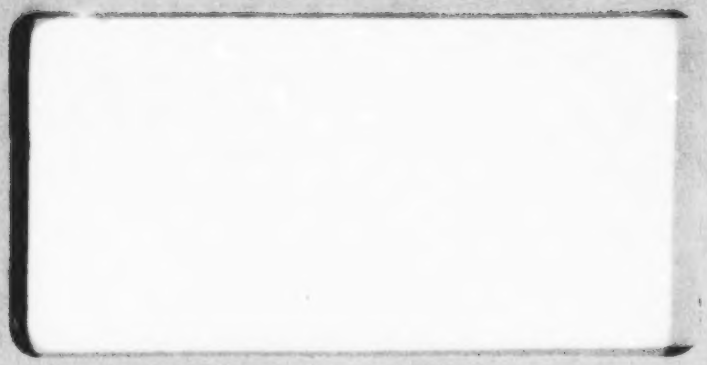

Gouvernement du Québec
Conseil du statut de la femme

TABLEAUX SUR LA SITUATION FAMILIALE DES FEMMES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU QUÉBEC

Décembre 1987

Annexe statistique à la monographie Portrait socio-démographique des femmes bénéficiaires de l'aide sociale en 1986 au Québec

Céline Perron
Direction de la recherche
et de l'analyse

Québec:
8, rue Cook
3ième étage, bureau 300
Québec G1R 5J7

Montréal:
1255, place Philippe,
bureau 708,
Montréal H3B 3G1

Dactylographie: Carole White
Francine Potvin

Révision linguistique: Jeannine Codaire

Dépôt légal 4e trimestre 1987
ISBN 2550-18271-5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, selon la situation familiale et l'âge

Tableau 2 : Répartion du nombre de femmes adultes bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, selon la situation familiale et la scolarité

Tableau 3 : Répartition du nombre de femmes adultes bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, selon la situation familiale et l'état de santé

Tableau 4 : Répartition du nombre de femmes adultes bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

Ces quatre différents tableaux ont été préparés pour chacune des régions administratives du Québec : Bas-Saint-Laurent/Gaspésie (01), Saguenay/Lac-St-Jean (02), Québec (03), Mauricie/Bois-Francs (04), Estrie (05), Montréal (06A), Laurentides/Lanaudière (06B), Montérégie (06C), Outaouais (07), Abitibi/Témiscamingue (08), Côte-Nord (09) et Nouveau-Québec (10).

Tableau 1-(01)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Bas-St-Laurent/Gaspésie (01), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	1 609 (36,2)	177 (10,1)	470 (16,9)	432 (11,7)	2 688 (21,2)	17,7
25-29	460 (10,4)	100 (5,7)	585 (21,0)	657 (17,8)	1 802 (14,2)	15,8
30-34	378 (8,5)	77 (4,4)	531 (19,1)	692 (18,7)	1 678 (13,3)	15,8
35-44	576 (13,0)	197 (11,3)	719 (25,8)	1 034 (28,0)	2 526 (19,9)	15,0
45-54	621 (14,0)	512 (29,4)	330 (11,9)	649 (17,6)	2 112 (16,7)	19,4
55-64	795 (17,9)	681 (39,0)	147 (5,3)	233 (6,3)	1 856 (14,7)	17,7
TOTAL	4 439 100,0	1 744 100,0	2 782 100,0	3 697 100,0	12 662 100,0	16,8

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 15 214; 25-29 ans: 11 426; 30-34 ans: 10 651; 35-44 ans: 16 841; 45-54 ans: 10 911; 55-64 ans: 10 487; 18-64 ans: 75 530.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(02)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Saguenay/Lac-St-Jean (02), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	2 176 (38,0)	170 (12,7)	562 (17,5)	401 (15,6)	3 309 (25,7)	17,0
25-29	665 (11,6)	106 (7,9)	687 (21,4)	553 (21,5)	2 011 (15,6)	12,6
30-34	473 (8,3)	69 (5,1)	627 (19,5)	505 (19,6)	1 674 (13,0)	12,1
35-44	696 (12,2)	154 (11,5)	821 (25,6)	628 (24,4)	2 299 (17,9)	10,7
45-54	850 (14,8)	390 (29,1)	391 (12,2)	364 (14,1)	1 995 (15,5)	13,2
55-64	867 (15,1)	452 (33,7)	124 (3,9)	124 (4,8)	1 567 (12,2)	12,2
TOTAL	5 727 100,0	1 341 100,0	3 212 100,0	2 575 100,0	12 855	13,0

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 19 493; 25-29 ans: 16 002; 30-34 ans: 13 787; 35-44 ans: 21 497; 45-54 ans: 15 067; 55-64 ans: 12 805; 18-64 ans: 98 651.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(03)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Québec (03), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	4 378 (25,1)	439 (10,5)	1 268 (14,1)	801 (12,9)	6 886 (18,7)	11,0
25-29	1 549 (8,9)	240 (5,8)	1 639 (18,3)	1 053 (16,9)	4 481 (12,2)	8,9
30-34	1 569 (9,0)	199 (4,8)	1 696 (18,9)	1 075 (17,3)	4 539 (12,3)	9,4
35-44	2 786 (16,0)	477 (11,5)	2 723 (30,4)	1 768 (28,4)	7 754 (21,1)	9,7
45-54	3 319 (19,0)	1 148 (27,6)	1 224 (13,6)	1 120 (18,0)	6 811 (18,5)	12,7
55-64	3 850 (22,1)	1 662 (39,9)	419 (4,7)	402 (6,5)	6 333 (17,2)	12,6
TOTAL	17 451 100,0	4 165 100,0	8 969 100,0	6 219 100,0	36 804 100,0	10,6

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 62 627; 25-29 ans: 50 363; 30-34 ans: 48 170; 35-44 ans: 80 319; 45-54 ans: 53 811; 55-64 ans: 50 404; 18-64 ans: 345 694.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(04)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Mauricie/Bois-Francs (04), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	2 004 (24,5)	225 (10,6)	879 (16,2)	485 (14,1)	3 593 (18,8)	14,0
25-29	736 (9,0)	125 (5,9)	1 114 (20,5)	695 (20,3)	2 670 (13,9)	13,0
30-34	615 (7,5)	117 (5,5)	1 073 (19,8)	628 (18,3)	2 433 (12,7)	12,6
35-44	1 298 (15,9)	257 (12,2)	1 556 (28,7)	963 (28,1)	4 074 (21,3)	12,6
45-54	1 640 (20,0)	608 (28,7)	629 (11,6)	499 (14,6)	3 376 (17,6)	14,2
55-64	1 889 (23,1)	783 (37,0)	175 (3,2)	159 (4,6)	3 006 (15,7)	12,8
TOTAL	8 182 100,0	2 115 100,0	5 426 100,0	3 429 100,0	19 152 100,0	13,2

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 25 754; 25-29 ans: 20 613; 30-34 ans: 19 344; 35-44 ans: 32 305; 45-54 ans: 23 735; 55-64 ans: 23 429; 18-64 ans: 145 180.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(05)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Estrie (05), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	982 (25,5)	122 (13,9)	512 (17,8)	285 (17,4)	1 901 (20,6)	12,8
25-29	358 (9,3)	36 (4,1)	585 (20,4)	352 (21,5)	1 331 (14,4)	12,1
30-34	292 (7,6)	44 (5,0)	566 (19,7)	321 (19,6)	1 223 (13,2)	11,8
35-44	639 (16,6)	104 (11,8)	820 (28,5)	396 (24,2)	1 959 (21,2)	11,1
45-54	755 (19,6)	254 (28,9)	285 (9,9)	229 (14,0)	1 523 (16,5)	12,7
55-64	825 (21,4)	320 (36,4)	105 (3,7)	52 (3,2)	1 302 (14,1)	10,9
TOTAL	3 851 100,0	880 100,0	2 873 100,0	1 635 100,0	9 239 100,0	11,9

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 14 799; 25-29 ans: 10 997; 30-34 ans: 10 371; 35-44 ans: 17 624; 45-54 ans: 11 969; 55-64 ans: 11 976; 18-64 ans: 77 736.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(04)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Mauricie/Bois-Francs (04), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	2 004 (24,5)	225 (10,6)	879 (16,2)	485 (14,1)	3 593 (18,8)	14,0
25-29	736 (9,0)	125 (5,9)	1 114 (20,5)	695 (20,3)	2 670 (13,9)	13,0
30-34	615 (7,5)	117 (5,5)	1 073 (19,8)	628 (18,3)	2 433 (12,7)	12,6
35-44	1 298 (15,9)	257 (12,2)	1 556 (28,7)	963 (28,1)	4 074 (21,3)	12,6
45-54	1 640 (20,0)	608 (28,7)	629 (11,6)	499 (14,6)	3 376 (17,6)	14,2
55-64	1 889 (23,1)	783 (37,0)	175 (3,2)	159 (4,6)	3 006 (15,7)	12,8
TOTAL	8 182 100,0	2 115 100,0	5 426 100,0	3 429 100,0	19 152 100,0	13,2

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 25 754; 25-29 ans: 20 613; 30-34 ans: 19 344; 35-44 ans: 32 305; 45-54 ans: 23 735; 55-64 ans: 23 429; 18-64 ans: 145 180.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(05)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Estrie (05), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	982 (25,5)	122 (13,9)	512 (17,8)	285 (17,4)	1 901 (20,6)	12,8
25-29	358 (9,3)	36 (4,1)	585 (20,4)	352 (21,5)	1 331 (14,4)	12,1
30-34	292 (7,6)	44 (5,0)	566 (19,7)	321 (19,6)	1 223 (13,2)	11,8
35-44	639 (16,6)	104 (11,8)	820 (28,5)	396 (24,2)	1 959 (21,2)	11,1
45-54	755 (19,6)	254 (28,9)	285 (9,9)	229 (14,0)	1 523 (16,5)	12,7
55-64	825 (21,4)	320 (36,4)	105 (3,7)	52 (3,2)	1 302 (14,1)	10,9
TOTAL	3 851 100,0	880 100,0	2 873 100,0	1 635 100,0	9 239 100,0	11,9

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 14 799; 25-29 ans: 10 997; 30-34 ans: 10 371; 35-44 ans: 17 624; 45-54 ans: 11 969; 55-64 ans: 11 976; 18-64 ans: 77 736.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(06A)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Montréal (06A), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	5 356 (14,7)	761 (12,9)	4 764 (17,0)	1 367 (16,4)	12 248 (15,6)	9,9
25-29	2 880 (7,9)	415 (7,0)	5 887 (21,1)	1 839 (22,0)	11 021 (14,0)	11,1
30-34	3 123 (8,6)	382 (6,5)	5 639 (20,2)	1 645 (19,7)	10 789 (13,7)	12,8
35-44	6 037 (16,6)	643 (10,9)	7 759 (27,8)	2 104 (25,2)	16 543 (21,1)	11,4
45-54	8 389 (23,1)	1 460 (24,7)	3 090 (11,1)	1 072 (12,8)	14 011 (17,8)	11,6
55-64	10 595 (29,1)	2 248 (38,0)	820 (2,9)	327 (3,9)	13 990 (17,8)	11,7
TOTAL	36 380 100,0	5 909 100,0	27 959 100,0	8 354 100,0	78 602 100,0	11,4

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 123 883; 25-29 ans: 99 339; 30-34 ans: 84 035; 35-44 ans: 144 542; 45-54 ans: 120 576; 55-64 ans: 119 497; 18-64 ans: 690 872.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(06B)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Laurentides/Lanaudière (06B), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	1 923 (24,4)	167 (7,8)	1 014 (16,4)	426 (13,6)	3 530 (18,3)	10,9
25-29	677 (8,6)	92 (4,3)	1 285 (20,8)	594 (19,0)	2 648 (13,7)	9,6
30-34	610 (7,7)	82 (3,8)	1 303 (21,1)	645 (20,6)	2 640 (13,7)	9,4
35-44	1 242 (15,8)	243 (11,3)	1 794 (29,1)	931 (29,8)	4 210 (21,8)	8,8
45-54	1 655 (21,0)	684 (31,9)	615 (10,0)	436 (13,9)	3 390 (17,6)	12,0
55-64	1 769 (22,5)	879 (40,9)	154 (2,5)	94 (3,0)	2 896 (15,0)	12,1
TOTAL	7 876 100,0	2 147 100,0	6 165 100,0	3 126 100,0	19 314 100,0	10,2

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 32 258; 25-29 ans: 27 549; 30-34 ans: 28 149; 35-44 ans: 47 698; 45-54 ans: 28 179; 55-64 ans: 23 875; 18-64 ans: 188 708.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(06C)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire La Montérégie (06C), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	3 195 (24,6)	343 (12,5)	2 103 (18,3)	743 (17,0)	6 384 (20,2)	9,4
25-29	1 137 (8,8)	164 (6,0)	2 466 (21,4)	889 (20,4)	4 656 (14,7)	8,7
30-34	1 027 (7,9)	120 (4,4)	2 282 (19,8)	864 (19,8)	4 293 (13,6)	8,3
35-44	2 167 (16,7)	340 (12,4)	3 233 (28,1)	1 165 (26,7)	6 905 (21,8)	7,3
45-54	2 594 (20,0)	745 (27,1)	1 147 (10,0)	545 (12,5)	5 031 (15,9)	8,7
55-64	2 873 (22,1)	1 039 (37,8)	268 (2,3)	161 (3,7)	4 341 (13,7)	9,1
TOTAL	12 993 100,0	2 751 100,0	11 499 100,0	4 367 100,0	31 610 100,0	8,5

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 68 081; 25-29 ans: 53 399; 30-34 ans: 51 938; 35-44 ans: 94 437; 45-54 ans: 57 889; 55-64 ans: 47 741; 18-64 ans: 373 485.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(07)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Outaouais (07), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2].			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	1 276 (30,1)	165 (12,8)	964 (24,7)	443 (18,6)	2 848 (24,1)	15,1
25-29	403 (9,5)	78 (6,0)	909 (23,3)	530 (22,3)	1 920 (16,2)	13,8
30-34	302 (7,1)	62 (4,8)	741 (19,0)	440 (18,5)	1 545 (13,1)	11,9
35-44	659 (15,5)	166 (12,8)	860 (22,0)	593 (24,9)	2 278 (19,3)	10,5
45-54	798 (18,8)	430 (33,3)	338 (8,7)	300 (12,6)	1 866 (15,8)	13,3
55-64	806 (19,0)	391 (30,3)	93 (2,4)	74 (3,1)	1 364 (11,5)	11,1
TOTAL	4 244 100,0	1 292 100,0	3 905 100,0	2 380 100,0	11 821 100,0	12,6

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 18 896; 25-29 ans: 13 959; 30-34 ans: 13 035; 35-44 ans: 21 692; 45-54 ans: 14 069; 55-64 ans: 12 315; 18-64 ans: 93 966.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(08)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Abitibi/Témiscamingue (08), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	712 (33,0)	98 (14,8)	281 (18,1)	217 (19,3)	1 308 (23,8)	12,7
25-29	216 (10,0)	47 (7,1)	340 (21,9)	262 (23,3)	865 (15,8)	10,8
30-34	174 (8,1)	26 (3,9)	301 (19,4)	231 (20,6)	732 (13,3)	10,3
35-44	280 (13,0)	71 (10,8)	403 (26,0)	248 (22,1)	1 002 (18,3)	9,7
45-54	352 (16,3)	172 (26,1)	159 (10,3)	129 (11,5)	812 (14,8)	12,0
55-64	422 (19,6)	246 (37,3)	66 (4,3)	37 (3,3)	771 (14,0)	12,5
TOTAL	2 156 100,0	660 100,0	1 550 100,0	1 124 100,0	5 490 100,0	11,3

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 10 325; 25-29 ans: 8 000; 30-34 ans: 7 125; 35-44 ans: 10 327; 45-54 ans: 6 772; 55-64 ans: 6 174; 18-64 ans: 48 723.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(09)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de la Côte-Nord (09), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	861 (49,0)	66 (14,4)	415 (25,7)	163 (14,9)	1 505 (30,6)	16,3
25-29	181 (10,3)	23 (5,0)	404 (25,1)	254 (23,3)	862 (17,5)	13,7
30-34	101 (5,7)	20 (4,4)	307 (19,0)	186 (17,0)	614 (12,5)	11,1
35-44	178 (10,1)	30 (6,5)	305 (18,9)	275 (25,2)	788 (16,0)	9,3
45-54	222 (12,6)	145 (31,6)	131 (8,1)	171 (15,7)	669 (13,6)	12,4
55-64	215 (12,2)	175 (38,1)	50 (3,1)	43 (3,9)	483 (9,8)	13,4
TOTAL	1 758 100,0	459 100,0	1 612 100,0	1 092 100,0	4 921 100,0	12,8

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 9 215; 25-29 ans: 6 312; 30-34 ans: 5 520; 35-44 ans: 8 503; 45-54 ans: 5 406; 55-64 ans: 3 595; 18-64 ans: 38 551.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 1-(10)

Répartition du nombre de femmes de 18 à 65 ans bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec (10), selon la situation familiale et l'âge

ÂGE	SITUATION FAMILIALE				TOTAL	BÉNÉFICIAIRES/ POP. FÉMININE RÉGIONALE[3]
	sans enfant		avec enfants[2]			
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint		
- de 25 ans[1]	116 (66,7)	5 (26,3)	101 (37,0)	36 (26,1)	258 (42,7)	18,6
25-29	16 (9,2)	3 (15,8)	48 (17,6)	13 (9,4)	80 (13,2)	9,2
30-34	4 (2,3)	- (-)	15 (5,5)	5 (3,6)	24 (4,0)	3,1
35-44	11 (6,3)	1 (5,3)	34 (12,5)	23 (16,7)	69 (11,4)	6,0
45-54	14 (8,0)	6 (31,6)	33 (12,1)	42 (30,4)	95 (15,7)	14,7
55-64	13 (7,5)	4 (21,1)	42 (15,4)	19 (13,8)	78 (12,9)	26,9
TOTAL	174 100,0	19 100,0	273 100,0	138 100,0	604 100,0	11,9

1. Inclut quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur la santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse).

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Population régionale: 18-24 ans: 1 385; 25-29 ans: 866; 30-34 ans: 766; 35-44 ans: 1 143; 45-54 ans: 646; 55-64 ans: 290; 18-64 ans: 5 096.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(01)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Bas-St-Laurent/Gaspésie (01), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	1848 (41,5)	1 076 (61,0)	682 (24,5)	1 406 (38,0)	5 012 (39,5)
8 à 11 années	1 933 (43,5)	604 (34,2)	1 739 (62,5)	2 023 (54,7)	6 299 (49,6)
12 années et +	668 (15,0)	84 (4,8)	362 (13,0)	268 (7,3)	1 382 (10,9)
TOTAL	4 449 100,0	1 764 100,0	2 783 100,0	3 697 100,0	12 693 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(02)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Saguenay/Lac-St-Jean (02), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	1 789 (31,2)	718 (53,2)	602 (18,7)	675 (26,2)	3 784 (29,4)
8 à 11 années	2 963 (51,7)	531 (39,3)	2 124 (66,1)	1 538 (59,7)	7 156 (55,6)
12 années et +	984 (17,2)	102 (7,6)	486 (15,1)	362 (14,1)	1 934 (15,0)
TOTAL	5 736 100,0	1 351 100,0	3 212 100,0	2 575 100,0	12 874 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(03)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Québec (03), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	7 935 (45,3)	2 590 (61,4)	2 259 (25,2)	2 311 (37,1)	15 095 (40,9)
8 à 11 années	7 209 (41,1)	1 342 (31,8)	5 297 (59,1)	3 221 (51,8)	17 069 (46,2)
12 années et +	2 389 (13,6)	289 (6,9)	1 415 (15,8)	691 (11,1)	4 784 (13,0)
TOTAL	17 533 100,0	4 221 100,0	8 971 100,0	6 223 100,0	36 948 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(04)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Mauricie/Bois-Francs (04), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	3 571 (43,5)	1 223 (57,5)	1 218 (22,5)	1 054 (30,7)	7 066 (36,8)
8 à 11 années	3 571 (43,5)	757 (35,6)	3 350 (61,7)	1 944 (56,7)	9 622 (50,1)
12 années et +	1 066 (13,0)	147 (6,9)	858 (15,8)	431 (12,6)	2 502 (13,0)
TOTAL	8 208 100,0	2 127 100,0	5 426 100,0	3 429 100,0	19 190 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(05)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Estrie (05), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	1 565 (40,4)	481 (54,2)	531 (18,5)	442 (27,0)	3 019 (32,6)
8 à 11 années	1 724 (44,5)	323 (36,4)	1 894 (65,9)	968 (59,2)	4 909 (53,0)
12 années et +	585 (15,1)	83 (9,4)	450 (15,7)	225 (13,8)	1 343 (14,5)
TOTAL	3 874 100,0	887 100,0	2 875 100,0	1 635 100,0	9 271 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(06A)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Montréal (06A), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	17 595 (46,3)	3 479 (54,5)	6 688 (23,9)	2 705 (32,3)	30 467 (37,7)
8 à 11 années	15 297 (40,3)	2 295 (36,0)	17 509 (62,5)	4 408 (52,6)	39 509 (48,9)
12 années et +	5 096 (13,4)	609 (9,5)	3 810 (13,6)	1 269 (15,1)	10 784 (13,4)
TOTAL	37 988 100,0	6 383 100,0	28 007 100,0	8 382 100,0	80 760 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(06B)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Laurentides/Lanaudière (06B), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	3 617 (45,7)	1 329 (61,4)	1 304 (21,2)	950 (30,4)	7 200 (37,2)
8 à 11 années	3 417 (43,2)	723 (33,4)	4 086 (66,3)	1 813 (58,0)	10 039 (51,8)
12 années et +	885 (11,2)	111 (5,1)	776 (12,6)	364 (11,6)	2 136 (11,0)
TOTAL	7 919 100,0	2 163 100,0	6 166 100,0	3 127 100,0	19 375 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(06C)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire La Montérégie (06C), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfant[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	5 785 (43,8)	1 530 (54,3)	2 502 (21,8)	1 243 (28,4)	11 060 (34,7)
8 à 11 années	5 887 (44,6)	1 094 (38,9)	7 506 (65,3)	2 635 (60,3)	17 122 (53,7)
12 années et +	1 524 (11,6)	192 (6,8)	1 495 (13,0)	493 (11,3)	3 704 (11,6)
TOTAL	13 196 100,0	2 816 100,0	11 503 100,0	4 371 100,0	31 886 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(07)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Outaouais (07), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	1 964 (45,9)	772 (59,2)	837 (21,4)	743 (31,2)	4 316 (36,4)
8 à 11 années	1 892 (44,3)	485 (37,2)	2 605 (66,7)	1 393 (58,5)	6 375 (53,7)
12 années et +	420 (9,8)	47 (3,6)	463 (11,9)	246 (10,3)	1 176 (9,9)
TOTAL	4 276 100,0	1 304 100,0	3 905 100,0	2 382 100,0	11 867 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(08)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Abitibi/Témiscamingue (08), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	922 (42,6)	390 (58,8)	372 (24,0)	316 (28,1)	2 000 (36,3)
8 à 11 années	941 (43,4)	225 (33,9)	984 (63,5)	669 (59,5)	2 819 (51,2)
12 années et +	303 (14,0)	48 (7,2)	194 (12,5)	140 (12,4)	685 (12,5)
TOTAL	2 166 100,0	663 100,0	1 550 100,0	1 125 100,0	5 504 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(09)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de la Côte-Nord (09), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	564 (32,0)	288 (62,1)	361 (22,4)	353 (32,3)	1 566 (31,8)
8 à 11 années	958 (54,4)	157 (33,8)	1 085 (67,3)	660 (60,4)	2 860 (58,0)
12 années et +	239 (13,6)	19 (4,1)	167 (10,4)	79 (7,2)	504 (10,2)
TOTAL	1 761 100,0	464 100,0	1 613 100,0	1 092 100,0	4 930 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 2-(10)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec (10), selon la situation familiale et la scolarité

SCOLARITÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
7 années et -	78 (44,8)	16 (80,0)	176 (63,3)	102 (73,4)	372 (60,9)
8 à 11 années	92 (52,9)	4 (20,0)	97 (34,9)	36 (25,9)	229 (37,5)
12 années et +	4 (2,3)	- -	5 (1,8)	1 (0,7)	10 (1,6)
TOTAL	174 100,0	20 100,0	278 100,0	139 100,0	611 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(01)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Bas-St-Laurent/Gaspésie (01), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	2 601 (58,5)	1 203 (68,2)	2 440 (87,7)	3 245 (87,8)	9 489 (74,8)
handicap permanent[3]	1 497 (33,7)	435 (24,7)	175 (6,3)	179 (4,8)	2 286 (18,0)
handicap temporaire	299 (6,7)	126 (7,1)	168 (6,0)	273 (7,4)	866 (6,8)
personne hébergée	52 (1,2)	-	-	-	52 (0,4)
TOTAL	4 449 100,0	1 764 100,0	2 783 100,0	3 697 100,0	12 693 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(02)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Saguenay/Lac-St-Jean (02), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	3 837 (66,9)	979 (72,5)	2 822 (87,9)	2 213 (85,9)	9 851 (76,5)
handicap permanent[3]	1 424 (24,8)	230 (17,0)	135 (4,2)	76 (3,0)	1 865 (14,5)
handicap temporaire	380 (6,6)	142 (10,5)	255 (7,9)	286 (11,1)	1 063 (8,3)
personne hébergée	95 (1,7)	- -	- -	- -	95 (0,7)
TOTAL	5 736 100,0	1 351 100,0	3 212 100,0	2 575 100,0	12 874 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(03)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Québec (03), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	8 989 (51,3)	2 636 (62,5)	7 766 (86,6)	5 217 (83,8)	24 608 (66,6)
handicap permanent[3]	6 561 (37,4)	1 320 (31,3)	765 (8,5)	514 (8,3)	9 160 (24,8)
handicap temporaire	936 (5,3)	265 (6,3)	440 (4,9)	492 (7,9)	2 133 (5,8)
personne hébergée	1 047 (6,0)	- -	- -	- -	1 047 (2,8)
TOTAL	17 533 100,0	4 221 100,0	8 971 100,0	6 223 100,0	36 948 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(04)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Mauricie/Bois-Francs (04), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	4 715 (57,4)	1 453 (68,3)	4 683 (86,3)	2 901 (84,6)	13 752 (71,7)
handicap permanent[3]	2 644 (32,2)	482 (22,7)	315 (5,8)	206 (6,0)	3 647 (19,0)
handicap temporaire	711 (8,7)	192 (9,0)	428 (7,9)	322 (9,4)	1 653 (8,6)
personne hébergée	138 (1,7)	- -	- -	- -	138 (0,7)
TOTAL	8 208 100,0	2 127 100,0	5 426 100,0	3 429 100,0	19 190 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(05)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Estrie (05), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	2 150 (55,5)	568 (64,0)	2 494 (86,8)	1 388 (84,9)	6 600 (71,2)
handicap permanent[3]	1 309 (33,8)	238 (26,8)	176 (6,1)	92 (5,6)	1 815 (19,6)
handicap temporaire	314 (8,1)	81 (9,1)	205 (7,1)	155 (9,5)	755 (8,1)
personne hébergée	101 (2,6)	- -	- -	- -	101 (1,1)
TOTAL	3 874 100,0	887 100,0	2 875 100,0	1 635 100,0	9 271 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(06A)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Montréal (06A), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	18 893 (49,7)	4 028 (63,1)	23 897 (85,3)	7 146 (85,3)	53 964 (66,8)
handicap permanent[3]	13 962 (36,8)	1 699 (26,6)	2 063 (7,4)	524 (6,3)	18 248 (22,6)
handicap temporaire	4 178 (11,0)	656 (10,3)	2 047 (7,3)	712 (8,5)	7 593 (9,4)
personne hébergée	955 (2,5)	- -	- -	- -	955 (1,2)
TOTAL	37 988 100,0	6 383 100,0	28 007 100,0	8 382 100,0	80 760 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(06B)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Laurentides/Lanaudière (06B), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	4 200 (53,0)	1 301 (60,2)	5 424 (88,0)	2 698 (86,3)	13 623 (70,3)
handicap permanent[3]	2 963 (37,4)	685 (31,7)	338 (5,5)	208 (6,7)	4 194 (21,7)
handicap temporaire	682 (8,6)	177 (8,2)	404 (6,6)	221 (7,1)	1 484 (7,7)
personne hébergée	74 (0,9)	-	-	-	74 (0,4)
TOTAL	7 919 100,0	2 163 100,0	6 166 100,0	3 127 100,0	19 375 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(06C)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire La Montérégie (06C), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	7 311 (55,4)	1 936 (68,8)	10 162 (88,3)	3 779 (86,5)	23 188 (72,7)
handicap permanent[3]	4 381 (33,2)	670 (23,8)	605 (5,3)	232 (5,3)	5 888 (18,5)
handicap temporaire	1 266 (9,6)	210 (7,5)	736 (6,4)	360 (8,2)	2 572 (8,1)
personne hébergée	238 (1,8)	- -	- -	- -	238 (0,8)
TOTAL	13 196 100,0	2 816 100,0	11 503 100,0	4 371 100,0	31 886 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(07)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Outaouais (07), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	2 303 (53,9)	790 (60,6)	3 391 (86,8)	2 024 (85,0)	8 508 (71,7)
handicap permanent[3]	1 498 (35,0)	394 (30,2)	235 (6,0)	188 (7,9)	2 315 (19,5)
handicap temporaire	386 (9,0)	120 (9,2)	279 (7,1)	170 (7,1)	955 (8,1)
personne hébergée	89 (2,1)	-	-	-	89 (0,8)
TOTAL	4 276 100,0	1 304 100,0	3 905 100,0	2 382 100,0	11 867 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(08)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Abitibi/Témiscamingue (08), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	1 319 (60,9)	452 (68,2)	1 373 (88,6)	963 (85,6)	4 107 (74,6)
handicap permanent[3]	657 (30,3)	148 (22,3)	80 (5,2)	62 (5,5)	947 (17,2)
handicap temporaire	166 (7,7)	63 (9,5)	97 (6,3)	100 (8,9)	426 (7,8)
personne hébergée	24 (1,1)	- -	- -	- -	24 (0,4)
TOTAL	2 166 100,0	663 100,0	1 550 100,0	1 125 100,0	5 504 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(09)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de la Côte-Nord (09), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	1 288 (73,1)	369 (79,5)	1 431 (88,7)	980 (89,7)	4 068 (82,5)
handicap permanent[3]	350 (19,9)	66 (14,2)	69 (4,3)	34 (3,1)	519 (10,5)
handicap temporaire	107 (6,1)	29 (6,3)	113 (7,0)	78 (7,1)	327 (6,6)
personne hébergée	16 (0,9)	- -	- -	- -	16 (0,3)
TOTAL	1 761 100,0	464 100,0	1 613 100,0	1 092 100,0	4 930 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 3-(10)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec (10), selon la situation familiale et l'état de santé

ÉTAT DE SANTÉ	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
aucun handicap	147 (84,5)	19 (95,0)	245 (88,1)	124 (89,2)	535 (87,6)
handicap permanent[3]	19 (10,9)	1 (5,0)	22 (7,9)	9 (6,5)	51 (8,4)
handicap temporaire	8 (4,6)	- -	11 (4,0)	6 (4,3)	25 (4,1)
personne hébergée	- -	- -	- -	- -	- -
TOTAL	174 100,0	20 100,0	278 100,0	139 100,0	611 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Comprend handicap physique faible, moyen ou sévère, handicap psychologique et autre handicap permanent.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(01)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Bas St-Laurent/Gaspésie (01), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	2 599 (58,4)	1 190 (67,5)	2 440 (87,7)	3 245 (87,8)	9 474 (74,6)
Indisponibilité[3] temporaire	534 (12,0)	250 (14,2)	239 (8,6)	341 (9,2)	1 364 (10,8)
Indisponibilité permanente	1 306 (29,4)	304 (17,2)	103 (3,7)	111 (3,0)	1 824 (14,4)
Indisponibilité en raison de l'âge	10 (0,2)	20 (1,1)	1 (,04)	- -	31 (0,2)
TOTAL	4 449 100,0	1 764 100,0	2 783 100,0	3 697 100,0	12 693 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(02)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Saguenay/Lac St-Jean (02), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	3 832 (66,8)	975 (72,2)	2 822 (87,8)	2 213 (85,9)	9 842 (76,5)
Indisponibilité[3] temporaire	701 (12,2)	211 (15,6)	314 (9,8)	309 (12,0)	1 535 (11,9)
Indisponibilité permanente	1 194 (20,8)	155 (11,5)	76 (2,4)	53 (2,1)	1 478 (11,5)
Indisponibilité en raison de l'âge	9 (0,2)	10 (0,7)	- -	- -	19 (0,2)
TOTAL	5 736 100,0	1 351 100,0	3 212 100,0	2 575 100,0	12 874 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(03)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Québec (03), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	8 969 (51,2)	2 613 (61,9)	7 764 (36,5)	5 214 (83,8)	24 560 (66,5)
Indisponibilité[3] temporaire	2 803 (16,0)	529 (12,5)	710 (7,9)	665 (10,7)	4 707 (12,7)
Indisponibilité permanente	5 679 (32,4)	1 023 (24,2)	495 (5,5)	340 (5,5)	7 537 (20,4)
Indisponibilité en raison de l'âge	82 (0,5)	56 (1,3)	2 (,02)	4 (0,1)	144 (0,4)
TOTAL	17 533 100,0	4 221 100,0	8 971 100,0	6 223 100,0	36 948 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(04)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Mauricie/Bois-Francs (04), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	4 707 (57,4)	1 449 (68,1)	4 683 (86,3)	2 901 (84,6)	13 740 (71,6)
Indisponibilité[3] temporaire	1 450 (17,7)	328 (15,4)	566 (10,4)	400 (11,7)	2 744 (14,3)
Indisponibilité permanente	2 025 (24,7)	338 (15,9)	177 (3,3)	128 (3,7)	2 668 (13,9)
Indisponibilité en raison de l'âge	26 (0,3)	12 (0,6)	- -	- -	38 (0,2)
TOTAL	8 208 100,0	2 127 100,0	5 426 100,0	3 429 100,0	19 190 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(05)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Estrie (05), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	2 143 (55,3)	565 (63,7)	2 493 (86,7)	1 388 (84,9)	6 589 (71,1)
Indisponibilité[3] temporaire	670 (17,3)	156 (17,6)	290 (10,1)	184 (11,3)	1 300 (14,0)
Indisponibilité permanente	1 038 (26,8)	159 (17,9)	90 (3,1)	63 (3,9)	1 350 (14,6)
Indisponibilité en raison de l'âge	23 (0,6)	7 (0,8)	2 (0,1)	- -	32 (0,4)
TOTAL	3 874 100,0	887 100,0	2 875 100,0	1 635 100,0	9 271 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(06A)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de Montréal (06A), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	18 089 (47,6)	3 766 (59,0)	23 867 (85,2)	7 127 (85,0)	52 849 (65,4)
Indisponibilité[3] temporaire	8 969 (23,6)	1 165 (18,3)	3 188 (11,4)	946 (11,3)	14 268 (17,7)
Indisponibilité permanente	9 322 (24,5)	978 (15,3)	904 (3,2)	281 (3,4)	11 485 (14,2)
Indisponibilité en raison de l'âge	1 608 (4,2)	474 (7,4)	48 (0,2)	28 (0,3)	2 158 (2,7)
TOTAL	37 988 100,0	6 383 100,0	28 007 100,0	8 382 100,0	80 760 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(06B)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Laurentides/Lanaudière (06B), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	4 183 (52,8)	1 292 (59,7)	5 423 (88,0)	2 698 (86,3)	13 596 (70,2)
Indisponibilité[3] temporaire	1 155 (14,6)	315 (14,6)	531 (8,6)	290 (9,3)	2 291 (11,8)
Indisponibilité permanente	2 538 (32,1)	540 (25,0)	211 (3,4)	138 (4,4)	3 427 (17,7)
Indisponibilité en raison de l'âge	43 (0,5)	16 (0,7)	1 (,02)	1 (,03)	61 (0,3)
TOTAL	7 919 100,0	2 163 100,0	6 166 100,0	3 127 100,0	19 375 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(06C)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire La Montérégie (06C), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	7 184 (54,4)	1 892 (67,2)	10 159 (88,3)	3 778 (86,4)	23 013 (72,2)
Indisponibilité[3] temporaire	2 301 (17,4)	390 (13,9)	986 (8,6)	441 (10,1)	4 118 (12,9)
Indisponibilité permanente	3 508 (26,6)	469 (16,7)	354 (3,1)	148 (3,4)	4 479 (14,1)
Indisponibilité en raison de l'âge	203 (1,5)	65 (2,3)	4 (,03)	4 (0,1)	276 (0,9)
TOTAL	13 196 100,0	2 816 100,0	11 503 100,0	4 371 100,0	31 886 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(07)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de l'Outaouais (07), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	2 292 (53,6)	785 (60,2)	3 391 (86,8)	2 023 (84,9)	8 491 (71,6)
Indisponibilité[3] temporaire	640 (15,0)	176 (13,5)	335 (8,6)	205 (8,6)	1 356 (11,4)
Indisponibilité permanente	1 312 (30,7)	331 (25,4)	179 (4,6)	152 (6,4)	1 974 (16,6)
Indisponibilité en raison de l'âge	32 (0,8)	12 (0,9)	- -	2 (0,1)	46 (0,4)
TOTAL	4 276 100,0	1 304 100,0	3 905 100,0	2 382 100,0	11 867 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(08)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire Abitibi/Témiscamingue (08), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	1 315 (60,7)	451 (68,0)	1 373 (88,6)	962 (85,5)	4 101 (74,5)
Indisponibilité[3] temporaire	299 (13,8)	106 (16,0)	125 (8,1)	124 (11,0)	654 (11,9)
Indisponibilité permanente	542 (25,0)	103 (15,5)	52 (3,4)	38 (3,4)	735 (13,4)
Indisponibilité en raison de l'âge	10 (0,5)	3 (0,5)	- -	1 (0,1)	14 (0,3)
TOTAL	2 166 100,0	663 100,0	1 550 100,0	1 125 100,0	5 504 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(09)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire de la Côte-Nord (09), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	1 287 (73,1)	364 (78,5)	1 430 (88,7)	980 (89,7)	4 061 (82,4)
Indisponibilité[3] temporaire	181 (10,3)	54 (11,6)	137 (8,5)	87 (8,0)	459 (9,3)
Indisponibilité permanente	290 (16,5)	41 (8,8)	45 (2,8)	25 (2,3)	401 (8,1)
Indisponibilité en raison de l'âge	3 (0,2)	5 (1,1)	1 (0,1)	- -	9 (0,2)
TOTAL	1 761 100,0	464 100,0	1 613 100,0	1 092 100,0	4 930 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.

Tableau 4-(10)

Répartition du nombre de femmes adultes[1] bénéficiaires de l'aide sociale au 31 décembre 1986, dans la région socio-sanitaire du Nouveau-Québec (10), selon la situation familiale et la disponibilité en vue d'un emploi

DISPONIBILITÉ/ EMPLOI	SITUATION FAMILIALE				TOTAL
	sans enfant		avec enfants[2]		
	sans conjoint	avec conjoint	sans conjoint	avec conjoint	
Disponibilité immédiate	147 (84,5)	18 (90,0)	243 (87,4)	123 (88,5)	531 (86,9)
Indisponibilité[3] temporaire	14 (8,1)	- -	26 (9,4)	9 (6,5)	49 (8,0)
Indisponibilité permanente	13 (7,5)	1 (5,0)	4 (1,4)	6 (4,3)	24 (3,9)
Indisponibilité en raison de l'âge	- -	1 (5,0)	5 (1,8)	1 (0,7)	7 (1,2)
TOTAL	174 100,0	20 100,0	278 100,0	139 100,0	611 100,0

1. De façon générale, il s'agit des 18 à 65 ans; inclut toutefois quelques mineures émancipées: conjointe d'un adulte, mère d'un enfant à charge ou lorsque ne peut être rattachée à aucune famille (Loi sur les services de santé et les services sociaux et Loi sur la protection de la jeunesse) et les femmes de 65 ans et plus non admissibles ou partiellement admissibles au Régime de sécurité de la vieillesse.

2. Sous-entend enfant à charge, c'est-à-dire enfant non marié âgé de moins de 18 ans ou, s'il a 18 ans ou plus, qui fréquente une institution d'enseignement et qui dépend pour sa subsistance de son père ou de sa mère.

3. Liée à l'état de santé, regroupe les femmes ayant des handicaps physiques faibles et moyens, handicapées temporairement et les femmes hébergées de moins de 65 ans.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Direction des politiques et de la recherche.